

**OBJET : ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DIVERSES MANIFESTATIONS
CULTURELLES, SPORTIVES, FORAINES, COMMERCIALES**

**APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

Dans le cadre de l'animation de la cité, la commune organise et collabore à de nombreuses manifestations culturelles, sportives, foraines, commerciales, lesquelles nécessitent régulièrement des interventions et travaux de nature électrique, pour notamment :

- L'alimentation générale en énergie,
- Le branchement des structures (stands forains, tentes, manèges, podiums...),
- L'éclairage des sites,
- La mise en place et le raccordement des coffrets de protection et d'alimentations divisionnaires,

La Municipalité a clairement affiché sa volonté d'accompagner autant que possible l'organisation de ces manifestations.

C'est pourquoi, afin d'assurer efficacement et rapidement ces travaux en appui des interventions réalisées par les services municipaux, il est prévu de recourir à la procédure du marché à bons de commande.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 ; il sera reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années civiles.

Un marché global sans allotissement a été retenu en raison de la technicité de mise en œuvre.

Je vous demande donc :


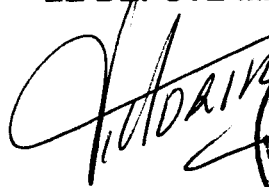
- 1- d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques (Direction Electricité)
- 2- d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :

RAPPORT N° 07/1-25

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande (Article 77 du Code des Marchés Publics),
 - durée : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2007, avec possibilité de reconclure le marché trois fois.
 - montant annuel du marché : **60 000 Euros HT minimum**
200 000 Euros HT maximum
 - crédits inscrits au budget principal 2007 au chapitre 011 – Article 61523.
- 3- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché
 - 4- de prendre acte du lancement de la consultation en appel d'offre ouvert
 - 5- de m'autoriser à passer le marché à bons de commande avec le (s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés
 - 6- de m'autoriser à signer le(s) marché(s)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**OBJET : ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DIVERSES MANIFESTATIONS
CULTURELLES, SPORTIVES, FORAINES, COMMERCIALES**

**APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2007 sous le chapitre 011 / article 61523.

Sur le RAPPORT N° 07/1-25 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics), dans la limite du montant annuel de 60 000 € au minimum et de 200 000 € au maximum ;

DELIBERATION N° 07/1-25

- durée : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 avec possibilité de reconduire le marché trois fois ;
- crédits inscrits au Budget principal 2007 sous le chapitre 011 et article 61523.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4



Autorise le Député-Maire à passer le marché à bons de commande avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA